

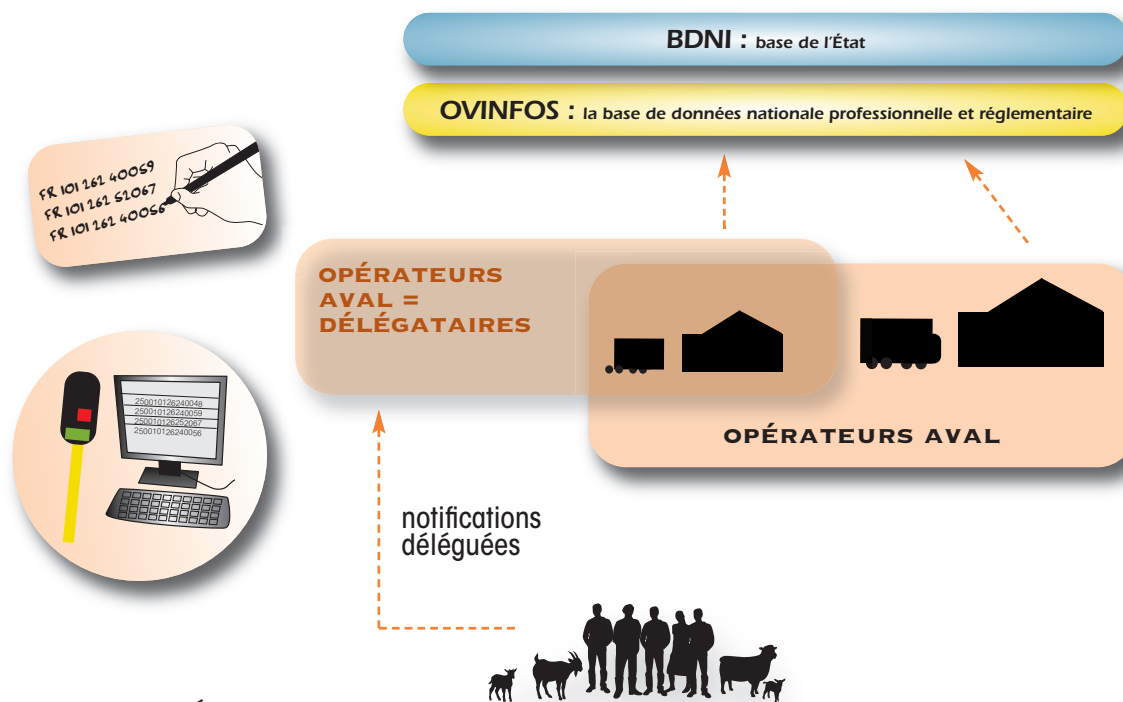


# TRAÇABILITÉ INDIVIDUELLE DES OVINS ET CAPRINS

DE NOUVELLES OBLIGATIONS À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2012 :

## ↳ Notification des numéros individuels

- pour chaque mouvement - en base de données nationale



## L'ABOUTISSEMENT D'UNE RÉFORME DE L'IDENTIFICATION COMMENCÉE EN 2005

2005	2009	2010	2011	2012	2013
• Identification individuelle des animaux, recensement, document de circulation	• Notification des mouvements par lots	• Identification électronique des animaux nés à partir du 01/07/2010	• Début du suivi individuel des animaux	<b>2012</b> Traçabilité individuelle	• A partir de juillet, fin de l'électronisation du cheptel reproducteur identifié avant 2010

**CE QUI  
CHANGE  
À PARTIR DU  
1<sup>ER</sup> JUILLET  
2012**

# LE DOCUMENT DE CIRCULATION ÉVOLUE

**Vous devez adapter  
votre document de circulation**

## ON DISTINGUE 2 CATÉGORIES D'ANIMAUX :

- **Les agneaux et les chevreaux de boucherie**, nés en France et destinés à être abattus en France avant l'âge de 12 mois (animaux dits « dérogatoires »)
- **Les réformes et reproducteurs**

**Reporter le nombre d'animaux  
du lot pour chaque catégorie**

*Mention relative  
à l'information  
sur la chaîne  
alimentaire (ICA).  
Voir document  
spécifique.*

**Document de circulation**

Nom transporteur : ..... N° transporteur <sup>1</sup> ..... N° Véhicule <sup>2</sup> .....

CHARGEMENT (Date et heure) : .....  
camion vide <sup>3</sup>   
Signature du transporteur : .....

DÉCHARGEMENT (Date et heure) : .....  
camion vide <sup>4</sup>   
Signature du transporteur : .....

DÉPART		ARRIVÉE <sup>5</sup>	
<input type="checkbox"/> Elevage <input type="checkbox"/> Op Commerciaux <input type="checkbox"/> Centre Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché		<input type="checkbox"/> Elevage <input type="checkbox"/> Op Commerciaux <input type="checkbox"/> Centre Rassemblement <input type="checkbox"/> Marché	
<input type="checkbox"/> Abattoir <input type="checkbox"/> Particulier		<input type="checkbox"/> Abattoir <input type="checkbox"/> Particulier	
N° Exploitation <sup>6</sup>	.....	N° Exploitation <sup>6</sup>	.....
N° SIREN <sup>7</sup>	.....	N° SIREN <sup>7</sup>	.....
Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom Adresse exploitation Code Postal Ville		Détenteur Raison sociale ou Nom Prénom Adresse exploitation <sup>8</sup> Code Postal Ville	
Agneaux/chevreaux de boucherie	Reproducteurs et réformes	Agneaux/chevreaux de boucherie	Reproducteurs et réformes
Nombre d'ovins	.....	Nombre d'ovins	.....
Nombre de caprins	.....	Nombre de caprins	.....
		Nb de morts transports	

**INFORMATIONS A COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT SI LE MOUVEMENT CONCERNE UN ÉLEVAGE <sup>9</sup> :**

**AGNEAUX / CHEVREAUX DE BOUCHERIE <sup>10</sup> :** Indicatif (s) de marquage des animaux du lot et nombre d'animaux par indicatif <sup>11</sup> :  
.....

**REPRODUCTEURS ET RÉFORMES <sup>12</sup> :** Numéros nationaux d'identification complets des animaux <sup>13</sup>  
.....

**Je soussigné, détenteur d'origine (cocher la mention utile) :**

Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.

Informe que des animaux présentent un risque (fournir obligatoirement le document dédié à l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).

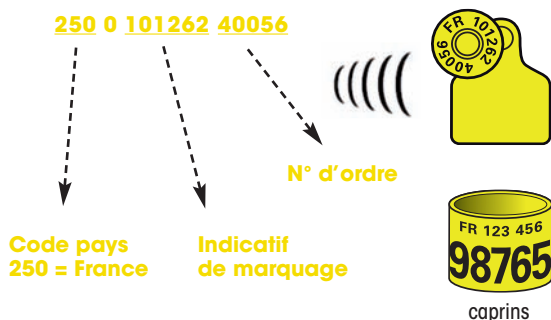
Détenteur de départ <sup>14</sup> : j'atteste que les informations sont exactes.  
Signature : .....

Détenteur d'arrivée <sup>15</sup> : j'atteste que les informations sont exactes.  
Signature : .....

**La signature ou le cachet sont obligatoires, tout document non signé ne pourra être pris en compte.**

## RAPPEL SUR LE FORMAT DES NUMÉROS

DANS LE CAS D'UNE LECTURE ÉLECTRONIQUE



DANS LE CAS D'UN RELEVÉ MANUEL



# NOTIFICATION - DANS LES 7 JOURS - DES MOUVEMENTS INDIVIDUELS



## QUOI : Informations à notifier pour chaque mouvement

**Notifier** : enregistrer les mouvements dans la base de données nationale

### Suite à un chargement

(sortie d'animaux de mon exploitation)

Je notifie :

Le numéro EdE de mon exploitation ou d'agrément sanitaire de mon abattoir

Le type de mon exploitation

Le numéro DDPP du transporteur (s'il existe)

Le numéro d'immatriculation du véhicule

### Suite à un déchargement

(entrée d'animaux sur mon exploitation)

Je notifie :

Le nombre de morts constaté lors du déchargement

Le type d'exploitation de provenance

Le numéro EdE de l'exploitation de provenance (si la provenance est connue)  
**ou** le numéro SIREN de l'opérateur commercial apporteur d'animaux (si la provenance est inconnue)

La date d'entrée sur mon exploitation

Le nombre d'ovins et de caprins

**CE QUI CHANGE À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2012**

- ➔ En distinguant les agneaux et chevreaux de boucherie, les animaux reproducteurs et de réforme
- ➔ En ajoutant les numéros individuels pour tous les animaux (sauf les chevreaux de boucherie)

**NB** : Pour les agneaux de boucherie il est accordé une tolérance dans le taux de remontée des numéros individuels demandés pour chaque lot : 80% en 2012-2013, 90% en 2013-2014 et 95% à partir de 2014.

Le type d'exploitation de destination

Le numéro EdE de l'exploitation de destination, ou le numéro d'agrément sanitaire de l'abattoir de destination (si la destination est connue)  
**ou** le numéro SIREN de l'opérateur commercial prenant en charge les animaux (si la destination est inconnue)

La date de sortie de mon exploitation

## COMMENT :

- à la base de données professionnelle **OVINFOS** : par voie informatique, via un logiciel Opérateur aval adapté

## RAPPEL SUR LES BOUCLES CONFORMES LORS DE MOUVEMENTS D'ANIMAUX

- Pour les agneaux de boucherie de moins de 12 mois destinés à l'abattage (animaux dits **dérogataires**) :  
1 ou 2 boucles jaunes dont 1 électronique (ou 1 boucle électronique + 1 boucle rouge uniquement si destination abattoir)
- Pour les chevreaux de boucherie de moins de 12 mois destinés à l'abattage (animaux dits **dérogataires**) : 1 ou 2 repères jaunes (électronique facultative)
- Pour les reproducteurs et réformes (ovins ou caprins) :  
2 repères jaunes dont 1 électronique  
ou  
1 repère électronique + 1 boucle rouge (uniquement si destination abattoir)  
ou  
1 repère conventionnel + 1 boucle rouge (uniquement si destination abattoir)

# LA DÉLÉGATION DE NOTIFICATION



## PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- Délégué = opérateur aval habilité par l'Administration pour faire de la délégation (acte de notifier pour le compte d'éleveurs délégants)
- Un délégué ne notifie pour ses éleveurs délégants que les mouvements dont il a connaissance
- Le délégué peut être impliqué de 2 façons :
  - lors d'un mouvement qui fait intervenir une de ses exploitations
  - en étant simplement donneur d'ordre d'un mouvement (sans passage par une exploitation dont il est responsable)

## RESPONSABILITÉS DU DÉLÉGUÉ :

- Il doit notifier dans les 7 jours
- Il est co-responsable, avec ses éleveurs délégants, des informations qu'il transmet à Ovinfos
- Il doit faire signer à ses éleveurs délégants un avenant à la convention de délégation pour le passage à la notification individuelle
- Il doit fournir des accusés de notifications à ses éleveurs délégants dans un délai de 30 jours

# EN SAVOIR PLUS SUR LA LECTURE

## L'OFFRE EN MATÉRIELS DE LECTURE ÉLECTRONIQUE

Les conditions et les différentes possibilités d'utilisation des matériels sont décrites dans un catalogue ainsi que dans des fiches techniques mises à disposition des utilisateurs, soit sur le site de l'Institut de l'Élevage ([www.idele.fr](http://www.idele.fr)), soit en prenant contact avec les différentes fédérations professionnelles.



## LE DÉPORT DE LECTURE

Il est autorisé lors d'un mouvement entre opérateurs. La liste des numéros individuels établie après lecture par un des opérateurs peut être reprise par l'autre opérateur pour sa notification. Chacun reste responsable des données qu'il notifie.

### Contacts :

Pour tous renseignements complémentaires, contactez votre fédération ou l'EdE de votre département

